



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE SEANCE du 25 11 2021

Le vingt cinq novembre deux mil vingt et un à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT- Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE Catherine VIDAL- Isabelle BAUDRY - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHARREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE – Jean-François POUMIER

Excusés : Eric LIVET -

Absents non excusés : /

Madame Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 novembre 2021

Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 21 10 2021

Approuvé à l'unanimité

SUBVENTION DE DEMARRAGE AU COMITE DES FETES, CHANTEIX ANIMATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association nouvellement créée, « Chanteix Animations, le comité des Fêtes » a sollicité une subvention de démarrage de 450 euros.

Adopté à l'unanimité

CHOIX DES ENTREPRISES DE MISSION DE CONTROLE ET DE COORDINATION SECURITE POUR TRAVAUX BATIMENT ECOLE RENOVATION ENERGETIQUE ET CANTINE

Monsieur le maire rappelle les délibérations 16022021 n° 02022021 et 04022021 validant les projets de travaux sur le bâtiment école et explique qu'il faut retenir une entreprise pour les missions de contrôle et de coordination des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE, à l'unanimité**, l'attribution de la mission de contrôle à l'entreprise APAVE :

- pour les **travaux de rénovation énergétique** du bâtiment école pour un montant de **1 674 € TTC**
- pour les **travaux cantine** pour un montant de **1 884€ TTC**

➤ **DECIDE, à l'unanimité**, l'attribution de la mission de coordination à l'agence JM LEYRAT pour la mission de coordination des travaux :

- pour les **travaux de rénovation énergétique** pour un montant de **1 338 € TTC**
- pour les **travaux cantine** pour un montant de **1 434 € TTC**

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT ADOPTION DU BUDGET

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de :

29 125 € selon le détail de chapitres suivant :

- Chapitre 20 : 3 750 €
- Chapitre 21 : 15 000€
- Chapitre 23 : 10 375 €

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT POUR L'ANNE 2020

Approuvé à l'unanimité

TARIFS CANTINE au 03 janvier 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE des tarifs suivants au 03 01 2022 :

- **2.50 €** pour les enfants
- **6,50 €** pour les enseignants, différents intervenants, animateurs et directeurs du centre de loisirs.

Adopté à l'unanimité

AUGMENTATION BAUX RURAUX AU 01 01 2022

L'arrêté du 8 octobre 2021, constatant pour 2021 l'indice des fermages, établit la variation de l'indice des fermages 2021 par rapport à 2020 à + 1,09 % (contre + 0,55 en 2020). Soit 106,48 en 2021 contre 105,33 en 2020.

- **Bail rural 1 :**
Loyer annuel 2021 : 641,84€
Loyer annuel au **1^{er} janvier 2022** : **648,84**
- **Bail rural 2 :**
Loyer annuel 2021 : 568,89€
Loyer annuel au **1^{er} janvier 2022** : **575,10€**

- **Bail rural 3 (grange) :**

Loyer mensuel 2021 : 382,83 €

Loyer mensuel au 1^{er} janvier 2022 : 387 €

Approuvé à l'unanimité

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX AU 1^{er} JANVIER 2022

L'IRL du 2^{ème} trimestre 2021 est fixé à 131,12 (rappel 2ème trimestre 2020 : 130,57) ce qui correspond à une variation annuelle de + 0,42%. Il convient donc de procéder à une révision pour l'année 2022, ce qui fixe le montant des loyers communaux comme suit :

- **Logement ancienne Poste, vacant :**

Loyer 2021 : 413,19 €

Loyer au 1^{er} janvier 2022 : 414,93 €

- **2^{ème} logement ancienne Poste, vacant :**

Loyer 2021: 358,10 €

Loyer au 1^{er} janvier 2022 : 359,60 €

- **Gîte Carou, :**

Loyer 2021 : 312,73 €

Loyer au 1^{er} janvier 2022 : 314,04 €

- **GRAND LOGEMENT ECOLE :**

Loyer 2021 : 473,04 €

Loyer au 1^{er} janvier 2022 : 475,03 €

- **PETIT LOGEMENT ECOLE :**

Loyer 2021: 358,10 €

Loyer au 1^{er} janvier 2022 : 359,60 €

- **MAISON CAROU :**

Loyer 2021 : 524,61 €

Loyer au 1^{er} janvier 2022 : 526,81 €

- **LOGEMENT MAISON JACQUET :**

Loyer 2021 : 416,99 €

Loyer au 1^{er} janvier 2022 : 418,74 €

Approuvé à l'unanimité

REPLACEMENT FENETRES DE TOIT BATIMENT ANCIENNE POSTE

L'entreprise LAPEGUE, qui réalise en ce moment même les réparations et suivi des couvertures, propose un devis à **6 835€ HT soit 7 518,50 € TTC** .

Ce prix correspond au remplacement de 6 fenêtres de toit à rotation manuelle en aluminium gris anthracite équipées de volets roulants extérieurs solaires en aluminium également afin d'assurer une meilleure isolation l'hiver mais aussi et surtout l'été.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 23h40

Le prochain conseil est fixé au mardi 21 décembre 2021 à 20h30.